

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI BANK

Siège social :95, Avenue de la Liberté 1002 –Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et M. Fethi NEJI

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	191 208	184 871 (*)
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	299 862	226 251 (*)
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	3 247 711	3 077 139 (*)
AC 4 - Portefeuille titres commercial	4	327 977	299 244
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	70 900	62 412
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	156 290	160 839
AC 7 - Autres actifs	7	145 972	158 329 (*)
TOTAL ACTIF		4 439 920	4 169 085
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	8	226 208	290 815
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	12 891	30 024
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 591 232	3 316 480 (*)
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	11	76 223	86 794
PA 5 - Autres passifs	12	131 619	96 937 (*)
TOTAL PASSIF		4 038 173	3 821 050
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		198 741	168 750
CP 2 - Réserves		142 988	84 931
CP 4 - Autres capitaux propres		3 646	87 315
CP 5 - Résultats reportés		725	(24 482)
CP 6 - Résultat de l'exercice		55 647	31 521
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	401 747	348 035
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 439 920	4 169 085

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 décembre 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		245 366	294 600
HB 2 - Crédits documentaires		215 511	250 361
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	14	460 877	544 961
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 - Engagements de financement donnés		79 963	140 340
HB 5 - Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	15	80 001	140 378
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7 - Garanties reçues		1 094 741	1 012 615
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	16	1 094 741	1 012 615

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 décembre 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

	<u>Notes</u>	Exercice 2012	Exercice 2011	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1 -	Intérêts et revenus assimilés	17	211 052	199 348 (*)
PR2 -	Commissions (en produits)	18	64 353	52 973 (*)
PR3 -	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	32 584	31 292
PR4 -	Revenus du portefeuille d'investissement	20	6 562	5 732
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		314 551	289 345	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1 -	Intérêts encourus et charges assimilées	21	(93 613)	(105 044) (*)
CH2 -	Commissions encourues		(3 461)	(2 883)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(97 074)	(107 927)	
PRODUIT NET BANCAIRE		217 476	181 418	
PR5 \ CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	(24 749)	(31 739)
PR6 \ CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(475)	1 333
PR7 -	Autres produits d'exploitation		2 884	2 430
CH6 -	Frais de personnel	23	(71 347)	(65 805)
CH7 -	Charges générales d'exploitation	24	(29 267)	(26 438) (*)
CH8 -	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 300)	(11 902)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 222	49 297	
PR8 \ CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		461	(307)
CH11 -	Impôt sur les bénéfices		(27 035)	(17 469)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		55 647	31 521	
RESULTAT DE LA PERIODE		55 647	31 521	
Résultat par action de base (en DT)		25	1,400	0,934

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	304 615	256 093
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(97 521)	(107 857)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	10 259	(18 035)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(212 131)	(466 262)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	271 054	83 854
Titres de placement	(12 606)	27 750
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(100 151)	(60 523)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 300	(58 172)
Impôt sur les bénéfices	(27 035)	(17 127)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	184 784	(360 279)
Activités d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	6 343	6 036
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement	(8 665)	(3 666)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(5 476)	(29 797)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(7 798)	(27 427)
Activités de financement		
Augmentation de capital		
Emissions d'actions	89 974	0
Emissions \ Remboursement d'emprunts	(80 000)	0
Augmentation \ diminution ressources spéciales	(9 929)	47 880
Dividendes et autres distributions	(5 962)	0
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financements	(5 917)	47 880
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	171 069	(339 825)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	(9 056)	330 769
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	26	(9 056)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2012

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

III/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et des agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

2/ Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

3/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré et concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations de classe annuels (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2012 avec celui de 2011. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Décote des garanties difficilement réalisables

La banque applique un système de décote systématique des garanties hypothécaires sur les relations de la classe 4 et les relations en contentieux dont l'engagement est supérieur à 50 KDT. Les taux de décote sont détaillés comme suit en fonction de la durée de séjour en classe 4 ou en contentieux :

Durée de séjour	Taux de décote
Inférieur à 2 ans	20%
De 3 à 5 ans	30%
De 6 à 8 ans	50%
9 ans et plus	100%

Les dotations aux provisions additionnelles comptabilisées en 2012 à ce titre s'élèvent à 4 373 KDT.

4/ Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

5/ Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

6/ Effets sortis pour recouvrement

Les effets sortis pour recouvrement sont maintenus en portefeuille jusqu'au lendemain ouvrable de leur échéance conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Principe de non compensation

Conformément à l'article 6 de la circulaire BCT n°93-08, aucune compensation n'est opérée entre les avoirs et les dettes de personnes juridiques distinctes, les avoirs et les dettes d'une même personne juridique exprimés en monnaies différentes ou assortis de termes distincts et entre un compte à terme, un bon de caisse ou tout autre produit financier et l'avance partielle ou temporaire consentie sur ces dépôts.

Toutefois, la compensation des comptes ordinaires appartenant à une même relation n'est appliquée que pour les clients ayant demandé un arrêté unique d'intérêts.

8/ Bons de trésor et intérêts sur bons de trésor

Les comptes bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions de la Banque et des placements de la clientèle.

Aussi, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes nets après compensation.

9/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Logiciel Global banking	14,3%

10/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

11/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

12/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

13/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêtée des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêtée des états financiers font l'objet de régularisation.

14/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêtée.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêtée des états financiers.
- Les intérêts sur comptes d'épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

15/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

16/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

17/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

Les données relatives à l'année 2011 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques qui se détaillent comme suit :

Retraitements du bilan

RUBRIQUE		2011 publié	retraitement	2011 retraité
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT				
	Caisse Dinars	27 925	(37)	27 888
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers				
	Créances sur les établissements financiers	101 253	2	101 254
AC 3 - Créances sur la clientèle				
	- Crédits moyen terme	1 900 313	(16 860)	1 883 453
	Arrangements, rééchelonnements et consolidations	57 148	16 860	74 007
	- Impayés crédits court terme	12 164	(35)	12 129
	- Impayés Crédits moyen et long terme	15 137	(584)	14 553
	- Impayés intérêts MLT	3 807	1 595	5 402
	Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	218 005	(22)	217 984
	Créances rattachées	25 760	(763)	24 996
	Crédits sur ressources spéciales	11 438	(17)	11 419
AC 7 - Autres actifs				
	Compensation Reçue	899	(55)	844
	Débit à régulariser et divers	31 502	3 383	34 885
	Débiteurs divers	1 937	523	2 461
	Autres comptes de régularisation actif	15 186	43	15 229
	Crédits directs et avances au personnel	68 555	(480)	68 075
	Autres titres	29 600	(44)	29 556
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle				
	Dépôts à vue	1 092 910	46	1 092 956
	Dettes rattachées	3514	527	4 040
	Comptes d'épargne	1 194 598	(45)	1 194 553
	Autres sommes dues à la clientèle	68 917	4	68 920
PA 5 - Autres passifs				
	Créditeurs divers	7 248	2 197	9 445
	Charges à payer	23 411	(439)	22 972
	Agios perçus d'avance	88	(88)	0
	Crédit à régulariser et divers	41 300	(16 463)	24 837
	- Impôts et taxes	1 756	17 771	19 527

Retraitements de l'état de résultat

RUBRIQUE		2011 publié	retraitement	2011 retraité
PR1 - Intérêts et revenus assimilés				
	- Court terme Dinar	42 486	(2 123)	40 362
	. Moyen & Long terme	120 683	1 360	122 042
	Comptes courants débiteurs.	15 347	(143)	15 204
	Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	1 929	907	2 836
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées				
	Emprunt en devises auprès des correspondants.	168	(2)	166
	Dépôts à vue	6 859	1	6 860
CH7 - Charges générales d'exploitation				
	Rémunération d'intermédiaires & honoraires.	6 567	(20)	6 547
	Documentation centrale.	161	20	181

18/ Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts courus sur Bons du Trésor et obligations sont constatés en résultat de la période. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice une fois l'approbation de leurs distributions est officialisée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

19/ Réévaluation des comptes de position en date d'arrêté

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté et constatés dans la comptabilité de référence.

20/ Constatation du résultat de change

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

III/ NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde débiteur de 191 208 KDT contre 184 871 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 6 337 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Caisse Dinars	61 525	27 888
Caisse Devises	4 994	4 852
Inter Bank Services (IBS)	7 483	2 427
Banque Centrale comptes ordinaires	8 211	25 008
Banque Centrale placements NOSTRO	108 665	123 645
Centres de chèques postaux et TGT	381	158
Créances rattachées	24	2 176
Provisions	(74)	(1 282)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 208	184 871

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 299 862 KDT au 31 décembre 2012 contre 226 251 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 73 611 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les banques résidentes	0	0
Créances sur banques non résidentes	208 734	124 935
Créances sur les établissements financiers	90 995	101 254
Créances rattachées	134	62
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	299 862	226 251

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde de 3 247 711 KDT contre 3 077 139 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 170 572 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 65 374 KDT au 31 décembre 2012 contre 60 994 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 4 380 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	162 982	160 590
Créances rattachées	7 442	6 937
Total comptes débiteurs	170 424	167 527
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille escompte	2 920 535	2 776 660
- Crédits court terme	794 702	893 207
dont Financements en devises	196 721	242 402
dont Crédits court terme en dinars	597 980	650 805
- Crédits moyen et long terme	2 125 834	1 883 453
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	14 550	8 279
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	61 299	74 007
Impayés	53 706	32 084
- Impayés crédits court terme	9 605	12 129
- Impayés Crédits moyen et long terme	34 543	14 553
- Impayés intérêts MLT	9 558	5 402
- Injonction de payer	0	0
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	272 380	217 984
Provisions pour créances douteuses (*)	(191 940)	(163 593)
Provision collectives	(11 674)	(11 233)
Agios réservés	(65 375)	(60 993)
Créances rattachées	16 102	24 996
Total autres concours à la clientèle	3 069 583	2 898 191
Crédits sur ressources spéciales	7 704	11 419
Total créances sur la clientèle	3 247 711	3 077 139

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provision sur les créances au 31/12/2011	163 593
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	40 842
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(12 495)
Provision sur les créances au 31/12/2012	191 940

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 327 977 KDT au 31 décembre 2012 contre 299 244 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 28 733 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
- Bons de trésor	288 605	259 430
- Placements SICAV	26 216	26 216
- Créances rattachées	13 291	13 653
- Provisions sur placements	(134)	(55)
Total portefeuille titres commercial	327 977	299 244

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 70 900 KDT au 31 décembre 2012 contre 62 412 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 8 488 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Titres d'investissement</i>		
Obligations	15 225	12 050
Autres titres d'investissement	373	373
Créances rattachées	648	528
Provisions sur obligations BATAM	(390)	(390)
<i>Total titres d'investissement</i>	15 856	12 561
<i>Titres de participations</i>		
Titres de participations libérés	62 483	56 983
- Titres cotés	16 822	16 412
- Titres non cotés	45 661	40 571
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 991)	(2 989)
Provisions pour dépréciation titres	(9 860)	(9 457)
Créances rattachées	98	0
<i>Total titres de participations</i>	55 044	49 851
<i>Parts dans les entreprises liées</i>		
Parts dans les entreprises liées	911	911
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(911)	(911)
<i>Total parts dans les entreprises liées</i>	0	0
Total portefeuille d'investissement	70 900	62 412

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 156 290 KDT au 31 décembre 2012 contre 160 839 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 4 549 KDT et se détaillent comme suit :

	Valeur brute au 31/12/11	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/12	Amort. et Prov au 31/12/11	Dotation	Reprise	Amort. et Prov au 31/12/12	Valeur nette au 31/12/12
Immobilisation incorporelle	41 261	399		41 660	(19 108)	(5 132)		(24 240)	17 420
Logiciels de Base	41 261	399		41 660	(19 108)	(5 132)		(24 240)	
Immobilisation corporelle	202 294	20 740		207 368	(63 608)	(7 167)		(68 499)	138 870
Constructions	33 414	423		33 837	(13 788)	(1 432)		(15 220)	18 617
Terrains	4 734	-		4 734	-	-			4 734
Matériel Roulant	1 994	69		2 063	(1 745)	(127)		(1 872)	191
Matériel & Mobilier	9 215	335		9 550	(6 040)	(528)		(6 568)	2 982
Matériel Informatique	27 917	1 040		28 957	(20 095)	(2 024)		(22 119)	6 838
Agencement Aménagement Installation	39 640	2 225		41 865	(19 472)	(3 056)		(22 528)	19 337
Immobilisations hors exploitation	39 427	-	15 665	23 762	(2 468)	-	2 277	(191)	23 570
Immobilisation en cours	45 953	16 648		62 601		-			62 601
Total valeurs immobilisées	243 555	21 139	15 665	249 028	(82 716)	(12 299)	2 277	(92 738)	156 290

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 145 972 KDT au 31 décembre 2012 contre 158 329 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 12 357 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille encaissement	22	184
Dépôts et cautionnements	1 629	1 918
Compensation reçue	303	844
Débit à régulariser et divers	15 457	34 885
Position de change	0	1 378
Comptes d'ajustement devises débit	0	879
Débiteurs divers	2 904	2 461
Autres comptes de régularisation	4 422	15 229
Crédits directs et avances au personnel	91 888	68 075
Prêts sur fonds social	10 287	13 193
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 503	1 402
Autres titres	27 677	29 556
Provisions	(10 120)	(11 675)
Total autres actifs	145 972	158 329

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 226 208 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 290 815 au 31 décembre 2011, soit une diminution de 64 607 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2012 à 12 891 KDT contre 30 024 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 17 133 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Banques résidentes	8 010	10
Banques non résidentes	3 982	29 275
Etablissements financiers	888	702
Dettes rattachées	12	37
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 891	30 024

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde de 3 591 232 KDT contre 3 316 480 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant une augmentation de 274 752 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	1 300 205	1 092 956
Comptes d'épargne	1 414 056	1 194 553
Bons de caisse	331 636	309 993
Compte à terme	213 973	223 592
Autres produits financiers	67 404	71 870
Certificats de dépôts	162 500	333 500
Garanties sur opérations diverses	22 003	17 056
Autres sommes dues à la clientèle	71 718	68 920
Dettes rattachées	7 737	4 040
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 591 232	3 316 480

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2012 un solde de 76 223 KDT contre 86 794 KDT au 31 décembre 2011 soit une diminution de 10 571 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts matérialisés	48 857	56 000
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	2 052	2 487
Ressources spéciales	25 231	28 017
Dettes rattachées ressources spéciales	83	290
Total emprunts et ressources spéciales	76 223	86 794

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 131 619 KDT au 31 décembre 2012 contre 96 937 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 34 682 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges (*)	2 307	7 920
Créditeurs divers	7 104	9 445
Charges à payer	28 552	22 972
Comptes d'ajustement devises Crédit	0	2 188
Compensation	13	0
Agios exigibles sur ressources spéciales	501	501
Crédit à régulariser et divers	33 267	24 837
Autres comptes de régularisation	20 106	0
Exigibles après encaissement	22 597	9 547
Impôts et taxes	17 172	19 527
Total autres passifs	131 619	96 937

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 749	1 527
Provision sur des comptes de la compensation non justifiés	0	1 799
Provision sur les comptes en devises	0	4 036
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
TOTAL	2 307	7 920

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.11	168 750	59 700	7 503	1 793	399	15 536	3 646	83 669	(24 482)	31 521	348 035
Affectation résultat bénéficiaire 2011												
Réserves				352							-352	0
Dividendes											-5 962	-5 962
Report à nouveau										25 207	-25 207	0
Situation des capitaux propres après affectation		168 750	59 700	7 855	1 793	399	15 536	3 646	83 669	725	0	342 073
Augmentation de capital par conversion de l'OCA		29 991	59 983						-83 669			6 305
Variation du fonds social							(2 277)					(2 277)(*)
Résultat de la période											55 647	55 647
Situation des capitaux propres au	31.12.12	198 741	119 683	7 855	1 793	399	13 258	3 646	0	725	55 647	401 747

(*) En 2011 un montant de 2 560 KDT relatif aux intérêts sur crédits sur fonds social a été constaté à tort au niveau des capitaux propres, ce montant a fait l'objet de reclassement en 2012 au niveau des autres actifs

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la Banque au 31/12/2012 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2012.

Bilan Au 31/12/2012	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	128 216	21 721	41 272	0	0	0	0	191 208
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	212 256	16 637	26 858	24 576	19 534	0	0	299 862
AC3 Créances sur la clientèle	717 868	277 606	339 980	464 855	928 468	255 030	263 905	3 247 712
AC4 Portefeuille titres commercial	984	984	4 785	59 954	192 804	28 398	40 069	327 977
AC5 Portefeuille d'investissement	2 033	1 538	6 575	5 998	22 043	11 205	21 508	70 900
AC6 Valeurs immobilisées	3 912	3 912	7 824	15 648	46 945	31 296	46 753	156 290
AC7 Autres actifs	9 393	9 522	19 721	12 142	32 992	21 279	40 923	145 972
Total Actif	1 074 663	331 919	447 015	583 173	1 242 785	347 208	413 157	4 439 921
PA1 Banque Centrale et CCP	223 525	1 633	1 050	0	0	0	0	226 208
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9 513	1 451	1 668	183	74	2	0	12 891
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	727 869	401 389	581 261	422 749	320 964	114 676	1 022 323	3 591 232
PA4 Emprunts et ressources spéciales	8 938	3 795	5 591	12 189	36 567	7 143	2 000	76 223
PA5 Autres passifs	32 338	32 338	64 675	252	756	504	756	131 619
Total passif	1 002 184	440 607	654 244	435 374	358 361	122 325	1 025 079	4 038 174
CP Capitaux propres	10 044	10 044	20 087	40 175	120 524	80 349	120 524	401 747
Total capitaux propres	10 044	10 044	20 087	40 175	120 524	80 349	120 524	401 747
Total Passif et capitaux propres	1 012 227	450 651	674 332	475 548	478 885	202 674	1 145 603	4 439 921

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2012 un solde de 245 366 KDT contre 294 600 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 49 234 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 215 511 KDT au 31 décembre 2012 contre 250 361 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 34 850 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Cautions, avals et autres garanties données	245 366	294 600
Crédits documentaires	215 511	250 361
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 877	544 961

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 80 001 KDT au 31 décembre 2012. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 79 963 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 094 741 KDT au 31 décembre 2012 contre 1 012 615 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 82 126 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Garanties reçues de la clientèle	913 772	790 263
Garanties reçues de l'Etat, des établissements bancaires et financiers	180 969	222 353
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 094 741	1 012 615

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmenté des produits d'exploitation non bancaire et diminué des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances, hors bilan et passifs, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminué ou augmenté du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminué ou augmenté du résultat de cessions d'immobilisations et diminué de l'impôt sur les sociétés.

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 289 345 KDT au 31 décembre 2011 à 314 551 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 25 206 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 211 052 KDT au 31 décembre 2012 contre 199 348 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 704 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Marché monétaire au jour le jour	2 443	2 439
Placement en devises auprès des correspondants étrangers	6	22
Marché monétaire à terme	105	595
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 554	3 056
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille effets	182 968	167 551
. Court terme	42 132	45 509
- Financement devises	4 968	5 147
- Court terme Dinar	37 164	40 362
. Moyen et long terme	140 835	122 042
Comptes courants débiteurs	13 173	15 204
Crédits sur ressources extérieures	609	691
Intérêts perçus sur créances immobilisées douteuses ou litigieuses	1 486	2 836
Total opérations avec la clientèle	198 235	186 282
Autres intérêts et revenus assimilés		
Marché monétaire au jour le jour (BCT)	0	0
Commission de compte	465	469
Commission de découvert	307	293
Commissions sur billets de trésorerie	14	6
Avals cautions et acceptations bancaires	4 185	4 490
Autres	5 292	4 753
Total autres intérêts et revenus assimilés	10 263	10 011
Total intérêts et revenus assimilés	211 052	199 348

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 64 353 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 973 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 11 380 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Effets, chèques et opérations diverses</i>		
Effets à l'encaissement	7 418	6 444
Opérations diverses sur effets	1	1
Opérations par chèques en Dinar ou en Dinars convertibles	4 731	3 693
Opérations de virements	3 959	3 152
Opérations sur titres	327	387
Règlement de succession	111	98
<i>Sous total</i>	16 547	13 776
<i>Commerce extérieur et change</i>		
Domiciliation et modification de titres	160	142
Accréditifs documentaires.	841	0
Remises documentaires	1 910	1 794
Opérations de change en compte	1 796	2 279
Commissions fixes sur chèques de voyage	1	1
Commissions perçues sur les correspondants étrangers	680	674
Commissions sur prélèvements	326	229
<i>Sous total</i>	5 714	5 120
<i>Autres commissions</i>		
Etude	9 797	9 451
Frais de tenue de compte	11 899	8 305
Opérations monétiques	8 259	7 801
Récupérations de frais postaux	1 011	901
Autres	11 126	7 619
<i>Sous total</i>	42 092	34 077
Total commissions	64 353	52 973

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 32 584 KDT contre 31 292 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 1 292 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Gains nets sur titres de placement</i>	16 568	17 167
<i>Total gains nets sur titres de placement</i>	16 568	17 167
Gains nets sur opérations de change	16 016	14 125
<i>Total gains nets sur opérations de change</i>	16 016	14 125
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	32 584	31 292

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 6 562 KDT au 31 décembre 2012 contre 5 732 KDT au 31 décembre 2011, soit augmentation de 830 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes	5 491	4 714
Intérêts sur Emprunts Obligataires	826	603
Autres revenus	245	415
Total	6 562	5 732

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 107 926 KDT au 31 décembre 2011 à 97 074 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une progression de 10 852 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 93 613 KDT contre 105 044 KDT au 31 décembre 2011, soit une progression de 11 431 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	731	795
Emprunt en devises auprès des correspondants	163	166
Autres	75	80
Sous total	969	1 041
Opérations avec la clientèle		
Dépôts à vue	7 791	6 860
Comptes d'épargne	31 276	30 856
Bons de caisse	12 694	12 190
Comptes à terme	8 722	9 548
Placements en Dinars convertibles	860	816
Intérêt sur placements à terme de la clientèle	600	506
Certificats de dépôts	14 137	28 985
Sous total	76 080	89 760
Emprunts et ressources spéciales		
Charge sur emprunts extérieurs	673	766
Charge sur emprunts obligataires	2 490	6 555
Sous total	3 163	7 321
Autres intérêts et charges		
Appel d'offres	13 190	6 709
Injection	8	0
Sous total	13 198	6 709
Autres intérêts et charges assimilées	203	213
Total intérêts encourus et charges assimilées	93 613	105 044

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 24 749 KDT contre 31 739 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
DAP sur Opérations avec la clientèle	41 282	41 598
Reprise de prov sur Opérations de clientèle	(12 495)	(12 014)
Reprise de prov sur éléments hors bilan	(11 933)	(1 194)
- Pertes couvertes par des provisions	6 613	0
DAP pour passifs	1 282	3 349
Total	24 749	31 739

NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 71 347 KDT au 31 décembre 2012 contre 65 805 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une augmentation de 5 542 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Rémunération du personnel titulaire</i>		
Salaire de base	38 763	33 828
Heures supplémentaires	188	172
Indemnité de représentation	2 381	2 140
Indemnité de transport	4 710	3 961
Indemnité de fonction	3 346	2 923
Prime de technicité	455	402
Allocation salaire unique et allocation familiale	350	354
Autres indemnités servies	4 798	6 363
Total rémunération du personnel	54 991	50 144
<i>Charges sociales</i>		
CNSS-CAVIS.	10 233	9 598
Assurances groupes.	2 265	2 013
Total charges sociales	12 498	11 612
<i>Autres charges liées au personnel</i>		
Taxes de formation professionnelle et FOPROLOS	999	935
Frais du service médical	73	60
Frais de formation bancaire.	631	935
Autres charges liées au personnel	484	571
Sub. amicale	1 671	1 549
Total autres charges liées au personnel	3 858	4 049
Total frais de personnel	71 347	65 805

NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 29 267 KDT au 31 décembre 2012 contre 26 438 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 2 829 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Frais d'exploitation non bancaire (impôts, taxes...)</i>	615	258
<i>Autres charges générales d'exploitation</i>		
<i>Travaux fournitures et services extérieurs</i>	<u>17 838</u>	<u>16 016</u>
Loyers	3 236	3 491
Entretien et réparations (confiés au tiers)	4 685	3 937
Fournitures faites à l'entreprise (électricité, eau et gaz)	1 294	1 360
Prime d'assurances	1 013	682
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 610	6 547
<i>Transport et déplacement</i>	<u>134</u>	<u>161</u>
<i>Frais divers de gestion</i>	<u>10 680</u>	<u>10 003</u>
Annonces et insertions publicitaires	1 750	1 206
Fournitures de bureau	1 074	1 231
Documentation centrale	201	181
Affranchissements téléphone, télex et télégramme	4 423	3 982
<i>Frais de téléphone</i>	1 881	1 630
<i>Lignes spécialisées</i>	1 012	1 014
<i>Web télégrammes</i>	166	176
<i>Frais SIBTEL</i>	354	306
<i>Frais postaux</i>	1 010	855
Frais d'actes et contentieux	44	138
Frais du conseil et d'assemblée	343	295
Participation au budget de l'APB	224	114
Dons et cotisations	44	72
Missions réceptions	558	529
Autres	2 019	2 255
<i>dont frais de traitement des opérations monétiques</i>	1 474	1 360
<i>et autres honoraires d'assistance et d'expertise</i>	545	896
<i>Total autres charges générales d'exploitation</i>	28 652	26 180
Total charges générales d'exploitation	29 267	26 438

NOTE 25: Résultat de base par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 1,4 DT :

DESIGNATION	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net en KDT	55 647	31 521
Nombre moyen d'actions	39 748 290	33 750 000
Résultat de base par action (en DT)	1,400	0,934

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 : Elaboration de l'état de flux de trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 162 013 KDT et s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Liquidités et équivalents de liquidités actif	399 993	310 931
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 259	185 996
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	208 734	124 935
Liquidités et équivalents de liquidités passif	237 980	319 987
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	225 100	290 000
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	12 880	29 987
Liquidités et équivalents de liquidités	162 013	(9 056)

Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des comptes courants ouverts par les différentes parties liées au 31 décembre 2012 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2012 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours du dépôt au 31/12/2012	Charges de l'exercice 2012	Produit de l'exercice 2012
Attijari leasing	Dépôts à vue	-3 400	11	40
Attijari Assurance	Dépôts à vue	9 979	0	0
Attijari Finance	Dépôts à vue	47	4	0
Attijari Gestion	Dépôts à vue	179	1	0
Attijari Immobilière	Dépôts à vue	221	5	0
Attijari Intermédiation	Dépôts à vue	1 161	42	0
Attijari Recouvrement	Dépôts à vue	1 677	26	0
Attijari SICAR	Dépôts à vue	229	4	0
GTI SA	Dépôts à vue	-154	0	19
Attijari Placement SICAV	Dépôts à vue	38	3	0
GIS	Dépôts à vue	481	0	0
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à vue	3 862	0	0
Attijari Valeur SICAV	Dépôts à vue	31	1	0
GIS	Dépôts à terme	500	0	0
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à terme	10 000	23	0
Total		24 851	120	60

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari bank affecte au profit de certaines des ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2012 s'élève à 1 700 KDT et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant encaissé
GTI	25
Attijari Immobilière	253
Attijari Gestion	159
GIS	92
Attijari Intermediation	63
Attijari Leasing	482
Attijari Recouvrement	381
Attijari Sicar	244
TOTAL	1 700

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2012 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 318 KDT

Partie liée	Montant 2012
Attijari Obligataire SICAV	221,976
SICAV Placement	56,169
Attijari Valeur SICAV	39,173
FCP	1,437
Total	318,755

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2012 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours du dépôt au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
GTI	EPS	12	-
GIS	CCT	2 500	21
Attijari leasing	CCT	19 000	453
Attijari leasing	CMT	48 016	
Attijari leasing	EPS	2 312	-
Attijari Immobilière	CCT	15 010	-
Total		86 850	474

5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Recouvrement	2 250
Attijari SICAR	536
Attijari Placement SICAV	186
Attijari Valeur SICAV	109
Attijari Leasing	1 318
Attijari intermédiation	300
Attijari Obligataire SICAV	510
Total	5 209

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWafa BANK au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en KDT
EUR	1 100 000	10/01/2012	01/02/2013	2.1	2 252
EUR	650 000	11/06/2012	11/06/2013	1.4	1 331
EUR	1 300 000	20/07/2012	31/01/2013	0.85	2 661
EUR	1 300 000	17/08/2012	31/01/2013	0.85	2 661
EUR	1 000 000	23/08/2012	23/08/2013	0.95	2 047
EUR	2 000 000	25/09/2012	28/02/2013	0.9	4 094
EUR	2 000 000	10/10/2012	28/03/2013	1.05	4 094
EUR	1 400 000	18/10/2012	18/02/2013	0.85	2 866
EUR	1 200 000	18/10/2012	29/03/2013	0.9	2 457
EUR	1 000 000	31/10/2012	26/03/2013	0.95	2 047
GBP	650 000	14/11/2012	14/11/2013	1	1 630
EUR	4 000 000	19/11/2012	15/01/2013	0.8	8 189
EUR	1 800 000	19/11/2012	04/02/2013	0.9	3 685
EUR	46 000 000	31/12/2012	02/01/2013	0.8	94 169
USD	33 000 000	31/12/2012	02/01/2013	0.6	51 218
				TOTAL	185 401

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de

l'exercice 2012 s'élève à 1 420 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 5 053 KDT.

Opération du Swap du taux d'intérêt :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Wafa Bank une opération de swap du taux d'intérêt. Les échéances comptabilisées en impayé en 2012 au titre de cette opération s'élèvent à 1 316 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2012 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 991 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank et payées à Attijari SICAR au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 53 KDT.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention du titre participatif:

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ; Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2012 sont de 195 KDT.

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année. Cette convention n'a pas produit des effets courant 2012.

9- Opérations avec Attijari Obligataire SICAV

Convention au titre des certificats de dépôt:

Les certificats de dépôts souscrits par Attijari Obligataire SICAV auprès de Attijari Bank totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 10 000 KDT. Les intérêts comptabilisés à ce titre en 2012 s'élèvent à 395 KDT.

10- Opérations avec GTI

Assistance technique

Les commissions d'assistance technique perçues par la GTI auprès de Attijari Bank relatives à l'exercice 2012 totalisent un montant de 1 168 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émises par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 6 225 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 297 KDT.

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%) approuvée par l'AGO du 22/05/2009, la banque a fourni au cours de l'exercice 2012, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 63 KDT

12- Opérations avec Attijari Immobilière

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés de Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 216 KDT.

13- Opérations avec Wafa Salaf

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle elle a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En vertu de la convention d'assistance technique conclue le 9 Mai 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Wafa SALAF, cette dernière met à la disposition d' Attijari Bank Tunisie le savoir faire, l'assistance technique et le conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne d' Attijari Bank en matière d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La

facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 est de 56 KDT.

14- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 1 226 KDT.

15-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération de Directeur Général Adjoint est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.

Le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a décidé de mettre fin à la mission du Directeur Général Adjoint au sein d'Attijari Bank. Ce dernier a perçu au moment de son départ son solde de tout compte correspondant aux congés non consommés.

- D'un autre coté, le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a nommé deux nouveaux DGA. Aucune rémunération ne leur a été servie au titre de l'exercice 2012.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0

I. RAPPORT GENERAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



CNF-Cabinet Neji Fethi
Société inscrite au tableau de l'OECT
5, Rue Suffetula Notre Dame
Mutuelle Ville- 1002 Tunis-Tunisie
Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

*Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4.439.920 mille dinars et un bénéfice net de 55.647 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF-Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI

II. RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



CNF-Cabinet Neji Fethi
Société inscrite au tableau de l'OECT
5, Rue Suffetula Notre Dame
Mutuelle Ville- 1002 Tunis-Tunisie
Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari Bank,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

- **Attijari Intermédiation**

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année. Cette convention n'a pas produit des effets courant 2012.

- **WAFASALAF**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec WAFASALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En vertu de la convention d'assistance technique conclue le 9 Mai 2012 entre Attijari Bank Tunisie et WAFASALAF, cette dernière met à la disposition d'Attijari Bank Tunisie le savoir faire, l'assistance technique et le conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne d'Attijari Bank en matière d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par WAFASALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 est de 56 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- **ATTIJARIWAFABANK :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de

l'exercice 2012 s'élève à 1 420 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 5 053 KDT.

- **ATTIJARI LEASING :**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 65.17%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2012, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2012 des produits à hauteur de 63 KDT.

- **ATTIJARI INTERMEDIATION :**

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ;
Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2012 sont de 195 KDT.

- **ATTIJARI IMMOBILIERE :**

Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) assure la gestion de certains immeubles, propriétés d'Attijari Bank. Les commissions perçues au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 216 KDT.

- **ATTIJARI SICAR :**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar (dans laquelle Attijari Bank détient 70.23%), cette dernière

perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. L'encours au 31 décembre 2012 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT et la commission de gestion s'établit à 53 KDT.

- **Les SICAV :**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2012 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 319 KDT.

- **GENERALE TUNISIENNE INFORMATIQUE (GTI) :**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 168 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2012.

- **ATTIJARI RECOUVREMENT :**

- 1- Par acte signé courant 2009, la société Attijari recouvrement a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD à Attijari Bank. Le même acte prévoit une rémunération au profit d'Attijari recouvrement égale à 5% des montants recouverts. Le montant facturé à ce titre par Attijari recouvrement au cours de l'exercice 2012 s'élève à 13 KDT.
- 2- Attijari Bank loue un local à usage de bureau auprès d'Attijari Recouvrement. Le loyer perçu par la société courant l'exercice 2012 s'élève à 28 KDT.

- **ATTIJARI WAFABANK EUROPE**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée

sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 1 226 KDT.

- **AUTRES CONVENTIONS :**

ATTIJARI BANK affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), ATTIJARI IMMOBILIERE, ATTIJARI GESTION, GENERALE IMMOBILIERE DU SUD (GIS), ATTIJARI INTERMEDIATION, ATTIJARI LEASING, ATTIJARI RECOUVREMENT et ATTIJARI SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant
GTI	25
Attijari Immobilière	253
Attijari Gestion	159
GIS	92
Attijari Intermediation	63
Attijari Leasing	482
Attijari Recouvrement	381
Attijari Sicar	244
TOTAL	1 700

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.

Le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a décidé de mettre fin à la mission du Directeur Général Adjoint au sein d'Attijari Bank. Ce dernier a perçu au moment de son départ son solde de tout compte correspondant aux congés non consommés.

D'un autre coté, le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a nommé deux nouveaux DGA. Aucune rémunération ne leur a été servie au titre de l'exercice 2012.

- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF-Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI